

Strasbourg, le 28 octobre 2011
[files06f_2011.doc]

T-PVS/Files (2011) 6

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent
31^e réunion

Strasbourg, 29 novembre - 2 décembre 2011

Dossier éventuel :

Protection du Crapaud vert européen
(*Bufo viridis*) en Alsace (France)

RAPPORT DU GOUVERNEMENT

Document établi par
Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Convention de Berne - octobre 2011
Point sur la situation du Crapaud vert en Alsace

NOTE DE SYNTHÈSE

Une situation qui reste préoccupante

L'association BUFO s'est donnée comme objectif statutaire la connaissance et la protection des amphibiens et reptiles d'Alsace. Son diagnostic en 2010 établissait que la situation du crapaud vert restait préoccupante en Alsace, les pressions s'exerçant sur cette espèce étant foncières, agricoles, et urbaines ; les principales causes de régression identifiées étaient la péjoration de ses conditions de vie, la fragmentation de ses territoires et la fermeture des milieux pionniers qui lui sont favorables.

Une réponse de l'Etat qui se renforce et se structure

Pour faire face à cette situation, la DREAL Alsace met en œuvre depuis quelques années les actions **suivantes considérées comme prioritaires** :

- Soutien des initiatives permettant une amélioration de la connaissance du statut de l'espèce dans la région. A ce titre; deux projets principaux sont concernés :
 - suivi des populations de Crapaud vert dans le Haut-Rhin, en complément de travaux
 - identiques menés dans le Bas-Rhin :
 - résultat obtenu : la connaissance de la répartition des populations dans ces deux départements et l'estimation de leur importance relative ;
 - étude sur la structuration génétique des populations régionales :
 - objectif visé : fonder de manière pertinente les priorités d'actions de conservation, en particulier les choix entre le renforcement de la connectivité entre populations (actions de type « trames verte et bleue ») et l'aménagement ou la restauration des habitats ;
 - méthode : description et caractérisation des populations régionales par le taux de flux de gènes entre les unités de populations étudiées et détection des populations subissant un isolement important ;
 - étude menée par BUFO dans 12 sites répartis en Alsace (10 dans le Bas-Rhin et 2 dans le Haut-Rhin) sur un total de 360 échantillons.
- Organisation dans chacun de ces départements du travail des opérateurs d'Etat chargés du suivi des projets d'aménagement dans les phases de contrôle, des études d'impact et de la mise en œuvre de mesures compensatoires. A ce titre, 2 actions sont menées :
 - en 2011, diffusion ciblée de l'ouvrage « atlas de répartition des amphibiens et reptiles d'Alsace » auprès des opérateurs départementaux de suivi des études (en complément à la diffusion intervenue en 2010 auprès de publics spécialisés) ;
 - définition des plans de contrôle départementaux des services chargés de la police de l'eau et de la nature sur deux volets : surveillance du territoire et contrôle des mesures de réduction et de compensations.

Par ailleurs, pour cadrer les actions et les adopter en concertation avec l'ensemble des acteurs régionaux, il a été décidé de procéder par anticipation à la rédaction d'un projet de plan régional d'actions destiné à identifier localement les actions prioritaires et urgentes en faveur du Crapaud vert.

Cette décision intervient en raison de la responsabilité particulière de l'Alsace pour la conservation de l'espèce en France et du fait des difficultés rencontrées dans l'achèvement de la rédaction du plan national.

Confiée à l'association BUFO en début d'année 2011, la rédaction de la première partie du projet de plan consacrée au diagnostic a été approuvée par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel le 5 juin. La rédaction de la seconde partie (l'identification des programmes d'actions) doit être achevée pour le 30 novembre 2011 en vue de son approbation et d'une concertation régionale d'ici le printemps 2012.

Pour mémoire, les moyens financiers attribués à BUFO par l'Etat en Alsace pour les années 2009, 2010 et 2011, pour la plupart consacrés au Crapaud vert, sont :

Actions engagées

2009	Contribution diffusion et reproduction de l'ouvrage : « une année de grenouille »	7.913 euros
2009	Contribution diffusion de l'atlas des amphibiens etc.	9.700 € sur un projet de 21.000 €
2010	Poursuite de l'inventaire des-crapaud vert (et autres projets)	16.530 euros sur un montant global de 24.800 €
2011	Contribution à l'étude génétique des populations de Crapaud vert Rédaction en anticipation du Plan régional Crapaud vert	18.150 euros

La poursuite des actions est envisagée comme suit en 2012 :

2012	Mise en œuvre de premières actions du plan régional d'actions.	15.000 euros
------	--	--------------

En plus de ces actions, d'autres programmes interviennent de manière indirecte dans la conservation du Crapaud vert.

Il s'agit en particulier de la modernisation des ZNIEFF identifiant (et signalant aux différents porteurs de projet) les territoires favorables au crapaud vert (la modernisation des ZNIEFF de plaine devrait être achevée mi-2012).

Il s'agit par ailleurs des actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre des « trames verte et bleue » qui devraient également contribuer à la stabilisation des populations de cette espèce. Pour ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de création d'aires protégées, il est proposé d'étendre l'arrêté de protection de biotope du Bruch de l'Andlau à proximité de la gravière de Bischoffsheim, connue pour abriter du Crapaud vert. Cependant il faudra encore approfondir la réflexion sur l'articulation entre les mesures compensatoires et la création d'aires protégées permettant la pérennisation de ces mesures, dans le cadre de la stratégie de création d'aires protégées.

Note sur le Crapaud vert – Etat d’avancement du Plan national d’actions

MEDDTL, JUILLET 2011

Le projet de plan national d'action en faveur du crapaud vert (*Bufo viridis*) a fait l'objet d'un important travail ces derniers mois comme le démontre la version provisoire du plan d'action, correspondant au stade actuel de la réflexion.

Malheureusement, la défaillance tardive et inopinée de l'opérateur (le bureau d'études retenu) a posé une difficulté majeure, bloquant l'aboutissement de cette démarche et démobilisant les bonnes volontés dont l'expertise et la participation sont nécessaires au succès du processus engagé.

Activement recherchée par les autorités françaises, une solution est en passe de se concrétiser. Elle devrait permettre enfin d'aboutir rapidement.

MEDDTL, février 2011

Le plan a fait l'objet d'un appel d'offres à l'automne 2008 et le bureau d'étude BIOTOPE a été retenu pour sa rédaction, sous la direction de Rémi Duguet dans un premier temps, et Eric Belnot dans un deuxième temps. Le projet est maintenant repris par Aude Lamerand avec l'aide de François Oger et Jean Muratet.

La succession des responsables de la rédaction de ce plan au sein de BIOTOPE et le manque de suivi qui en découle a impliqué un retard supplémentaire pour la rédaction, qui s'est avérée par ailleurs techniquement difficile. En effet, il est apparu très récemment que de nombreuses consultations d'acteurs, pourtant dûment prévues, n'ont pas été menées et que les remarques des personnes consultées n'avaient pas été discutées ni intégrées au document. Il en résulte que de nombreux acteurs ne se retrouvent pas dans ce projet de plan national qui à l'heure actuelle n'est pas abouti et partagé.

Or, il est essentiel que ce plan soit validé par le maximum de partenaires pour qu'il soit applicable et effectivement appliqué. D'autant plus qu'un certain nombre de points méthodologiques restent à préciser.

La DREAL Lorraine a rencontré la direction de BIOTOPE fin 2010 et a mis le bureau d'étude en demeure de finaliser le dossier à échéance de début été 2011. Afin de respecter cette échéance, BIOTOPE mobilise une équipe renforcée de trois personnes depuis le début de l'année 2011. Toutefois, il ne pourra être fait l'économie d'une dernière consultation pour valider scientifiquement le projet.

Il a donc été décidé, lors du dernier Comité de suivi, de se laisser un délai supplémentaire pour réunir en mars 2011 une nouvelle fois les experts qui ont été désignés pour suivre ce plan. Il sera ainsi possible de le finaliser dans les bonnes conditions et de le présenter au Conseil National de Protection de la Nature à l'automne.